

**DM2025120801**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DE LA VENDEE**  
**ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TALMONT-SAINT-HILAIRE**  
**Conseil d'Administration du 8 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 du mois de décembre 2025 à 14h, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de TALMONT-SAINT-HILAIRE s'est réuni à l'EHPAD, sur la convocation de Monsieur Maxence de RUGY, Président et sous la présidence de Madame Catherine GARANDEAU, Vice-Présidente.

**Etaient présent(es)** : Madame Catherine GARANDEAU, Monsieur Patrick VILLALON,, Monsieur Roland ROBIN, Madame Françoise FERRAND LE MAULF, Madame Guylaine GILLEREAU. Monsieur Didier SIONNEAU

**Etaient absent(es) excusé(es)** : Monsieur Maxence de RUGY, Madame Liliane ROBIN,, Madame, Madame Bénédicte BRETECHE, Monsieur Dominique BERNARD

**Etais absente** : Guylaine CAILLONNEAU

**Pouvoir (s)** : Monsieur Maxence de RUGY donne pouvoir à Madame Catherine GARANDEAU, Madame Liliane ROBIN donne pouvoir à Monsieur Roland ROBIN

**Etaient également présents** : Madame Véronique PRIGENT (CCAS), Monsieur Frédéric LEDUC (EHPAD).

Convocation du décembre 2025

Nombre de membres : 11

Présents : 6

Suffrages exprimés : 8

Quorum : 6

**1°) CCAS/FINANCES – Présentation du débat d'orientation budgétaire 2026**

Madame la vice-présidente rappelle que le Centre Communal d'Action Sociale a pour mission d'animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune.

Le CCAS a fait évoluer le règlement des aides accordées au titre de l'aide sociale. Facultative. Ainsi des aides pour encourager la pratique du sport, la culture, ainsi que pour aider à la régularisation de facture de fluides sont possibles, sous conditions de ressources, en plus des aides alimentaires.

Pour lui permettre de remplir ses missions, le CCAS dispose aussi d'une subvention allouée par la ville. En 2025, cette subvention s'est élevée à 20 000 € en fonctionnement. Elle permet d'équilibrer le budget et de maintenir une trésorerie.

Les recettes devront en 2026 être suffisantes pour permettre de dégager une capacité d'autofinancement, notamment nécessaire au remboursement de l'emprunt.

## Les tendances dégagées en 2025 :

**En investissement** - Seul le remboursement de l'emprunt est à noter.

**En fonctionnement** - Concernant l'aide en faveur des personnes âgées, nous avons sensiblement les mêmes dépenses que les années passées.

Les aides facultatives en faveur des Talmondais en difficulté augmentent un peu.

\*  
\*\*\*

→ **Le goûter des aînés** organisé le mercredi 3 décembre 2025, a rassemblé environ 400 personnes de plus de 75 ans sur les plus de 1 600 invitées. Le groupe Chabaret a proposé son spectacle Show Dassin, aux Ribandeaux. Des viennoiseries, friandises, boissons étaient offertes aux aînés présents. Avant de quitter les lieux, un ballotin de chocolat a été offert à chaque personne.

### → **Subventions aux associations**

En tenant compte de l'intérêt communal, en octobre 2025, le CA a attribué les subventions suivantes :

- Le Secours catholique pour un montant de 850 €
- Cent pour 1 pour un montant de 500 €
- SOS Femmes Vendée pour un montant de 600 €
- Le Panier talmondais pour un montant de 1 800 €
- La Banque alimentaire de Vendée pour un montant de 600 €
- JALMALV pour un montant de 350 €
- CONTACT pour un montant de: 500 €.

### → **Dispositif d'aide à l'accession**

Pour ce qui concerne l'accession au logement, 6 dossiers ont été instruits en 2025 + 1 reliquat 2024.

En 2025, le CA avait voté un montant total de 36 000 euros de nouvelles aides pour l'année.

- concernant les dossiers pass accession demandes validées en cours : 7 (21 000 €)
- concernant les dossiers ecopass aucune demande cette année 2025.

### → **Dispositif d'aides facultatives et aides exceptionnelles**

→ Aides facultatives - Les administrateurs ont voté en septembre 2022 et mis en œuvre un dispositif d'aides alimentaires sous certaines conditions.

Ce dispositif a été amélioré. Ainsi d'autres aides, votées le 25 novembre 2024, ont été proposées pour 2025 (fluide, culture, sport).

Cette année, la commission permanente a permis d'aider 6 foyers pour un montant de 740 €.

→ Aides exceptionnelles - La commission permanente a permis d'aider une personne à régulariser sa dette de loyer en lui octroyant un prêt remboursable par petites mensualités jusqu'en 2027.

Le montant des aides octroyées s'élève à près de 2 000 €.

→ **Résidences Pierre Cloutour 1 et 2**

- Les espaces verts sont régulièrement entretenus.
- Des travaux de restauration, réparations en 2025. On peut citer par exemple les 6 volets qui sont passés d'un système électrique à un système solaire (pour davantage de sécurité). 2 portes remplacées (une le sera en décembre). D'autres menus réparations.
- Les loyers permettent d'encaisser d'équilibrer les dépenses d'entretien.

## Les orientations 2026

**En fonctionnement** sur l'année à venir, les administrateurs présents ont d'abord évoqué :

- Le goûter de Noël pour les aînés (mercredi 2 décembre 2026) – Le nouveau format proposé en 2025 pourrait être reconduit. Si un autre choix se dessine, un groupe de travail sera mis en place comme en 2025.
- Les aides facultatives telles que votées en novembre 2024.
- Le soutien financier envers les associations à vocation sociale qui présentent un dossier argumenté complet
- L'attribution de secours exceptionnels (sépulture, nettoyage ...)
- L'attribution des aides pour l'accession à la propriété.
- Entretien des bâtiments : l'entretien des espaces paysagers.  
Une enveloppe pour des réparations sur les deux pavillons est à prévoir. L'isolation sera à refaire, la toiture (moins urgent) plus les réparations « classiques »

**En investissement :**

- Le remboursement de l'emprunt contracté avec le Crédit Agricole en 2017, débloqué en 2018 : (prêt sur 30 ans).
- Travaux de toiture, isolation

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité

approuve

1°) le débat d'orientation budgétaire présenté.

2°) autoriser le Président ou la vice-présidente à signer tout document relatif à cette affaire

Pour extrait conforme au registre,  
A Talmont-Saint-Hilaire, le 9 décembre 2025  
Le Président, Maxence de RUGY

Certifiée exécutoire à compter du 9 décembre 2025  
APRÈS TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE